

Agnès Dury, Française tuée au Burundi, un an après

ACF, 22/01/09BURUNDI : Le point sur l'enquête un an après le drame y a un an, le 21 janvier 2008, Action contre la Faim décidait de se retirer définitivement du Burundi suite à l'attaque armée que l'association avait subi dans la ville de Ruyigi et ayant entraîné la mort d'Agnès, psychologue et des blessures extrêmement graves pour Aude, infirmière. Le lundi 31 décembre, 19h10, dans une ruelle de Ruyigi à l'Est du Burundi, une voiture d'ACF était ciblée par des tireurs d'élite, Agnès, 31 ans, psychologue en mission au Burundi depuis juillet 2007, et Aude, infirmière nutritionniste sont blessées. Elles sont transportées à l'hôpital de Ruyigi puis celui-ci - plus important - de Gitega. Agnès succombera malheureusement à ses blessures pendant son transport à l'hôpital de Gitega. Aude sera transférée à l'hôpital de Gitega à Bujumbura (capitale du Burundi) puis sur Johannesburg accompagné d'un membre de la mission, médecin pour ACF. Elle n'a toujours pas retrouvé l'usage complet de son bras. Un an après l'enquête et de procédures judiciaires ce drame, une plainte au Burundi et en France ont été déposées : deux enquêtes, l'une burundaise, l'autre française sont donc en cours actuellement. Une commission rogatoire en mars 2008 a permis le déplacement au Burundi de policiers français pour enquêter. Une reconstitution a été menée et certains éléments de preuves ont été récoltés. Quatre expertises en France. Les analyses n'ont à ce jour pas permis d'identifier une piste évidente. Une seconde commission rogatoire dans l'enquête française devrait être annoncée d'ici la fin du mois de janvier afin de procéder à la deuxième visite des enquêteurs français au Burundi. Malgré une bonne collaboration entre les autorités judiciaires françaises et burundaises, les circonstances de ce drame et ses raisons ne sont donc toujours pas élucidées. Plusieurs pistes sont encore à l'étude mais aucune n'est privilégiée. La seule certitude reste que l'attaque survenue le 31 décembre dernier contre le véhicule d'Action contre la Faim était d'illégalité. Un an après ce drame, les équipes d'Action contre la Faim restent choquées. L'association en lien avec la famille d'Agnès reste très exigeante et mobilisée sur le suivi des procédures judiciaires destinées à faire toute la lumière sur ce drame.